



Propriétaire en faillite - droit des locataires

Par **outak**, le **14/04/2009** à **12:25**

Bonjour,

Nous venons d'apprendre que notre propriétaire était en faillite par lettre d'huissier. Notre appartement va être mis en vente aux enchères au tribunal. Nous avons un bail de 3 ans (nous sommes déjà dans l'appartement depuis 2 ans). Quels sont nos droits ? Avons-nous la possibilité de faire une offre d'achat avant la mise aux enchères ?

merci de votre aide

Par **Solaris**, le **14/04/2009** à **21:14**

oui vous avez parfaitement le droit de porter enchère mais vous devez obligatoirement passer par le concours d'un avocat.